

28 janvier 1813 Le 28 janvier 1813 Délibération prise au chef lieu de Canton
 offre de 3 cavaliers par les vingt deux Maires Des Communes dudit
 Canton, portant offre au Gouvernement par led. Canton de trois
 cavaliers, montés équipés, la armée; aux frais de la Commune
 de Larabette

Pourquoi il a été statué à cet égard, une somme de	3000 ^{fr}
Plus pour chaque cavalier une gratification de 100 ^{fr}	300
Et pour la nourriture des trois cavaliers et trois chevaux jusqu'au jour de leur départ Laf. De	300 ^{fr}
Total payé par ledit Canton	3600 ^{fr}

D'après la répartition faite par le Maire tenant le plus
 le plus possible de ladite somme, entre les
 vingt deux Communes dudit Canton le contingent
 assigné à la Commune de Combieu s'est trouvé être de
 la somme de cent quatre vingt trois francs six centimes

Laquelle somme a été payée de Maine Soudigné, Répartie sur
des habitants de lad. Communauté des Plus aisés ainsi qu'il suit

	171	20 ^e
1 ^o Sud de S. Boumain Maire	18	20
2 ^o Louis amillien adjoind	18	20
3 ^o Claire David	11	"
4 ^o Jacques Campot	6	60
5 ^o Lav. Jean Campot	6	60
6 ^o Joseph Colle	18	20
7 ^o Leonard Lacaton	5	10
8 ^o Philippe Duteuple	8	30
9 ^o Jean Debauché	3	30
10 ^o Alexandre Nange	9	90
11 ^o Pierre Gignac	3	30
12 ^o Francois Vallade	10	20
13 ^o Pierre Birot	5	50
14 ^o Simon Pierre Dereix	9	90
15 ^o Francois Dereix	9	90
16 ^o Jean Sicard	18	20
17 ^o Pierre Forestas	6	60
18 ^o Michel Chevrieu	18	20
19 ^o Jean Nexon	4	40
20 ^o Elie Pajot	8	20